

Les accueils en résidence

Depuis l'ébauche au laboratoire, de la mise en œuvre à la finition, l'apport de La Fonderie consiste d'abord en la mise à disposition des moyens de travail à savoir, l'espace et le temps.

**Le lieu dispose de**

- de 2 plateaux équipés en matériel son et lumière  
La Grande Salle : 15m au cadre, 11m de profondeur x 20m de large, 4,50m sous cadre, 5,50m sous perches  
La Salle Noire : 10m. au cadre, 10m de profondeur x 10m de large, 5m sous perches
- d'autres espaces de travail ou de répétition, (Salle en bois, Caisse à Musique)
- d'un atelier de construction
- des possibilités de séjour (chambres, cuisines...)

Le personnel se tient à l'écoute de la compagnie. Cependant, une large autonomie est nécessaire de la part de celle-ci, incluant une utilisation responsable de l'outil et le souci de la vie commune.

**Chaque demande d'accueil en résidence est étudiée au cas par cas.**

Il n'y a pas de résidence type. La compagnie accède à son espace de travail de jour comme de nuit. Si elle le souhaite, elle peut être à l'initiative de rencontres spécifiques avec les publics, les professionnels.

La Fonderie n'a pas de personnel technique permanent. Un-e responsable en technique assure l'accueil lors de l'arrivée (sous réserve que les besoins soient définis et validés en amont). Les autres besoins techniques doivent être pris en charge par la compagnie.

**Les demandes de résidences seront envoyées via l'adresse [contact@lafonderie.fr](mailto:contact@lafonderie.fr) accompagnées de ces éléments :**

- La ou les périodes souhaitées
- Une note d'intention ou un dossier artistique
- la phase du travail correspondant à la demande (laboratoire, répétitions, essais techniques, construction,...)
- Le nombre de personnes concernées et les nécessités d'hébergement
- Le budget en cours ou établi
- Les informations techniques : l'équipement est partagé entre les différentes équipes. Il est donc obligatoire de préciser les besoins en amont.

Chaque demande est suivie d'un contact téléphonique puis est classée et détaillée par la personne chargée d'accueil en résidence.

**La Fonderie se réunit** de façon collégiale une fois tous les deux mois afin d'étudier les demandes, sauf en août, période de congés.

Entre ces réunions, les demandes sont consultables par l'ensemble de l'équipe. Cette observation est mise en œuvre à égalité, c'est à dire quelle que soit la provenance géographique, la reconnaissance des compagnies demandeuses. Il en résulte qu'un nombre important de compagnies inconnues sont accueillies, car un équilibre est recherché entre le souci de renouveler certains accueils par fidélité d'accompagnement, et celui d'accueillir l'émergence.

La Fonderie répond dans la mesure du possible 5 à 6 mois avant la date de résidence souhaitée mais pas au-delà d'1 année.

Une vigilance est effectivement nécessaire en regard du nombre important de sollicitations qui pourrait vite abandonner le lieu à une simple gestion calendaire sans réflexion-: satisfaire le plus grand nombre conduirait à remplir un calendrier, sans laisser d'ouverture à d'autres respirations, d'autres formes hospitalières.